



## **NOUS NE SOMMES PAS DES PIONS**

**Les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de la Charente, réunis en assemblée générale ce jeudi 13 février 2020, ont examiné les nouvelles règles de mobilité suite au Comité Technique Ministériel du 6 février 2020.**

**Les personnels refusent les nouvelles conditions proposées par l'Administration. Les réponses restent floues et incomplètes et les conditions permettant d'éviter toute discrimination et toute dérive ne sont pas réunies, d'autant que nous n'avons pas connaissance des moyens de recours.**

Nous avons voté la suspension du mouvement jusqu'à la date prévue des discussions qui vont s'ouvrir avec la DAP pour définir les règles précises de la mobilité des CPIP en 2020 et concernant les règles de mobilité pour la période 2021/2023 pour tous les corps.

**Les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de la Charente resteront vigilants et demandent des critères objectifs, transparents et équitables.**

**Une prochaine AG sera fixée courant mars après les premières rencontres avec la DAP.**

La CGT SPIP 16